

Glossaire

adaptation : caractéristiques (changements de comportement, de structure et de processus physiologiques) qui ont donné à certains membres d'une espèce une « longueur d'avance » sur les individus qui ne possèdent pas ces caractéristiques et de meilleures possibilités de survivre et de se reproduire, transmettant ainsi les gènes liés à ces caractéristiques favorables.

aménagement des terres : processus décisionnel servant à orienter l'activité humaine dans une zone donnée. Diverses méthodes sont utilisées dans différents territoires.

changement climatique : changements météorologiques à long terme (réchauffement ou refroidissement). Le changement climatique peut résulter de facteurs naturels aussi bien que de l'activité humaine. Exemples de facteurs naturels : les éruptions volcaniques importantes, l'interaction entre l'atmosphère et les océans, des modifications de l'émission solaire et le changement de l'intensité des rayons du soleil lié à des changements à très long terme de l'orbite terrestre. Exemples de facteurs humains : la pollution atmosphérique locale, la modification du paysage et un changement de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

climat : synthèse des conditions météorologiques dans une région donnée et de leurs variations à long terme.

connaissances traditionnelles : savoir et valeurs des peuples autochtones. Les connaissances traditionnelles sont issues des expériences accumulées au fil des siècles, de l'observation de la nature et des enseignements spirituels. Elles sont transmises oralement de génération en génération. Les connaissances traditionnelles

renforcent les rôles et les responsabilités, les valeurs culturelles et les droits en ce qui concerne l'utilisation des terres et les moyens de subsistance. Les connaissances traditionnelles incluent le savoir des Aînés et d'autres spécialistes de divers domaines, dont l'utilisation des ressources naturelles (zones de chasse, de pêche et de trappage, par ex.), les cimetières, l'observation des ressources naturelles à long terme (les niveaux d'eau, les espèces et populations, par ex.), et les sites d'importance culturelle et spirituelle.

conservation : l'étude, la protection, l'utilisation durable, la remise en état et l'amélioration à long terme des ressources naturelles.

COSEPAC : le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, regroupement indépendant d'experts financé par le gouvernement. Le COSEPAC évalue et désigne les espèces sauvages qui risquent de disparaître au Canada. Le gouvernement du Canada s'inspire de ces données pour décider quelles espèces désigner aux termes de la Loi sur les espèces en péril.

déboisement : élimination des arbres d'un site forestier dans une perspective à long terme pour permettre d'autres utilisations du secteur (routes, édifices, terrains de golf et stationnements, par ex.).

déforestation : voir déboisement.

durable : se dit des pratiques qui sont axées sur une consommation limitée de manière à ce que les générations futures aient accès aux mêmes quantités d'une ressource renouvelable donnée.

espèce en péril : espèce qui soulève des inquiétudes parce qu'elle est menacée, en voie de disparition ou parce qu'elle est disparue de certaines zones (disparue du Canada, par ex.).

espèce envahissante : espèce non indigène qui migre vers une zone, ou qui s'y établit par suite des effets directs ou indirects d'activités humaines, et qui peut causer des problèmes aux espèces indigènes.

espèce indigène : espèce originaire du lieu où elle vit naturellement.

espèce résidante : espèce qui ne migre pas, mais reste dans le même lieu toute l'année.

forêt intacte : forêt naturelle qui n'a pas subi d'interventions humaines néfastes.

gestion : activités de planification et de prise de décisions rigoureuses visant la conservation des ressources naturelles, telles les forêts, l'eau douce et les pêches. Il peut s'agir, par exemple, de restreindre les récoltes, de protéger des zones ou d'émettre des politiques sur l'utilisation.

habitat : ensemble d'éléments – aliments, eau, abris et espace – dans une zone donnée.

habitat de reproduction : habitat qui renferme les éléments (aliments, eau et abri) qui sont favorables à la reproduction.

interdépendance : dépendance réciproque.

LEP : Loi sur les espèces en péril (Canada).

migration : stratégie ou adaptation du comportement d'un individu, qui se déplace d'un lieu à un autre afin d'améliorer ses chances de survivre et de se reproduire, même si ce déplacement entraîne des risques. La migration est une étape importante dans le cycle de vie de nombreuses espèces puisqu'elle leur permet d'accéder à de nouvelles sources de nourriture lorsque les sources locales sont insuffisantes et, à certaines époques de l'année, de s'établir dans des zones plus favorables à leur survie et à leur reproduction.

morcellement forestier : la réduction d'une forêt auparavant intacte en petits fragments, parfois isolés, habituellement liée à des activités telles que l'exploitation forestière ou minière, l'agriculture, la construction de pipelines et l'aménagement de routes.

organisme : être vivant.

partie intéressée : personne ou organisme qui est directement touché par une question ou une activité ou qui s'y intéresse. Les parties intéressées souhaitent participer à l'échange d'information et à la prise de décisions.

puits de carbone : lieux où le carbone s'accumule, les forêts par exemple, et qui convertissent le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère en sucres et en fibre végétale.

ressource non renouvelable : ressources naturelles, telles que le pétrole, le gaz et les minéraux, qui existent en quantités limitées.

ressource renouvelable : ressource naturelle qui se régénère constamment. Exemples : les arbres, les poissons, les plantes et la faune.

zone humide : zone caractérisée par l'humidité de ses sols particuliers et qui représente un habitat important pour certaines espèces végétales. Exemples : marais, marécages, tourbières. Les tourbières à épimette sont répandues dans la forêt boréale.

zone riveraine : zone terrestre qui borde un plan d'eau (à l'exception des océans) et où se trouvent des espèces végétales qui tolèrent bien l'eau. Les arbres et les autres plantes des zones riveraines servent d'habitat et d'aliments pour la faune; ils empêchent le transport des sédiments et préviennent l'érosion.